

L'Echo de Boigny



Joyeuses Fêtes



Informations pratiques

Numéros d'urgence

SAMU :	15
Pompiers :	18
Gendarmerie :	02 38 46 83 60
SOS Médecin :	02 38 54 44 44
Centre antipoison : (Angers)	02 41 48 21 21

Mairie :

3 rue de Verdun
45760 Boigny sur Bionne
Tel : 02 38 75 21 32
Site : www.boignysurbionne.fr

Ouverture de la Mairie :

Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Les mardi et jeudi :
de 14h à 18h
Un samedi sur 2, de 9h30 à 12h

Déchèteries :

• CHECY :

P.A. de la Guignardière
58, rue Pierre et Marie Curie
Tel : 02 38 91 37 59

• SAINT JEAN DE BRAYE :

rue de la Burelle
Tel : 02 38 56 90 00

HORAIRES D'HIVER (1/11 au 29/02)

Lundi		14h – 17h30
Mardi à Vendredi	9h – 12h	14h – 17h30
Samedi	9h – 12h	14h – 17h30
Dimanche	9h – 12h	

FERMÉ LES JOURS FÉRIÉS

La Santé à Boigny :

Médecins de garde

Sur le Canton de Boigny-Chécy-
Donnery-Fay aux loges-Mardié-Trainou

Samedi 12h-20h
Dimanche et J.Fériés 8h-20h

Contact par le **15**

Médecins Généralistes :

Cabinet des Drs Thomas et Renier
5, place Centre Bourg
Tel : 02 38 75 22 09

Médecin Pédiatre :

Cabinet du Dr Hourlier-Ageneau
3, Impasse des Violettes
Tel : 09 75 97 20 29

Chirurgien Dentiste :

Cabinet du Dr Palus
21, rue Firmin Chappellier
Tel : 02 38 75 26 43

Infirmiers (IDE) :

- Nathalie MANSO & Lucie LEGER
22, rue de la Métairie
Tel : 02 38 77 45 04
- Emmanuel HARDY & Marie VAN BOXSOM - ABEIL
21, rue Firmin Chappellier
Tel : 02 45 48 34 10

Kinésithérapeutes :

Cabinet Kandoussi, Mine & Argenti
18, rue Firmin Chappellier
Tel : 02 38 75 25 08

Pédicure - Podologue :

Cabinet Paquin
22, rue de la Métairie
Tel : 06 08 83 35 92

Psychomotricienne :

Gwenaëlle FAVIER
7, rue de Verdun
Tel : 06 74 68 94 25

Pharmacie :

Centre commercial La Commanderie
Tel : 02 38 75 22 79

Edito

L'échéance des élections municipales se profilant à l'horizon (15 et 29 mars 2020), nous sommes donc en période de "communication pré-électorale" depuis le 1^{er} septembre. De ce fait, vous remarquerez peut être une neutralité plus appuyée de certains articles, conséquence de la réglementation, incitant les élus à une certaine prise de distance (pour ne pas dire prudence) dans l'utilisation des médias municipaux.

Toutefois, cela ne m'empêchera pas de vous inviter à venir voter, pour faire entendre votre voix, proposer votre aide pour tenir les bureaux de votes, et pour les nouveaux arrivants, de bien penser à vous faire inscrire sur les listes électorales.

Les dernières semaines ont vu la reprise des fouilles archéologiques complémentaires sur la ZAC de la Clairière, qui auront duré presque 2 mois, pour céder ensuite la place aux engins de terrassement. Ce contretemps de 9 mois n'aura pas empêché la pré-commercialisation de la totalité de la première phase, 38 lots, qui seront construits entre 2021 et 2024.

Les Jardins de Firmin, sont dans la phase finale, avec 24 logements livrés au mois de novembre. Là aussi, la quasi-totalité des lots disponibles a trouvé preneur. Ce projet immobilier va enfin réellement prendre "vie".

Quelques lenteurs, en revanche, pour les travaux de la rue de Verdun et de la place des Chevaliers de St Lazare, pour lesquels les services de la métropole vont enfin lancer les appels d'offres... après une accumulation de retards dans les réponses des différents intervenants.

Il nous faut faire preuve de la même patience pour l'installation de la fibre: Cela avance pour certains quartiers, mais... SFR a prévu de finaliser les travaux avant la fin de l'année... 2020 !

Dans un registre plus ludique (bien que cela fasse aussi partie de la qualité de vie de Boigny), je souhaite remercier l'équipe de Boigny Pétanque et ses volontaires pour l'organisation de la journée Moules-Frites-Concert du 1^{er} septembre qui a rassemblé plus de 230 personnes sur l'île de la Bionne, dans la bonne humeur et la joie de vivre, et bien sûr, le comité des fêtes qui aura réuni environ 300 personnes pour le Beaujolais nouveau, là aussi dans une ambiance festive et sans débordements. Boigny ce n'est pas seulement une commune, c'est aussi un état d'esprit.

Et pour préparer Noël, l'association des parents d'élèves et le comité des fêtes ont proposé aux enfants un goûter-spectacle après avoir décoré la sapin de l'école. Nous sommes donc prêts à affronter les fêtes !

Passez de Joyeuses Fêtes de fin d'année !



Luc Milliat, Maire

Les échos du Conseil

Conseil du 2 juillet 2019 :

- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
- Décision modificative n°1.
- Tarifs des services municipaux du 01/09/19 au 31/08/2020.
- Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- Acquisition d'un bon d'achat pour un stagiaire non gratifié.
- Modification du règlement intérieur concernant l'utilisation des salles municipales.
- Convention d'utilisation du Centre de Tir Régional entre le Cercle de Tir Jules Ferry, la Ligue Régionale de Tir du Centre et la commune de Boigny-sur-Bionne.
- Accueil de loisirs : Convention avec la commune de Semoy (semaine du 5 au 9 août 2019).
- Accueil de loisirs : Convention avec la commune de Combleux pour les vacances scolaires et les mercredis après-midis – Tarifs applicables du 01/09/2019 au 31/08/2020.
- Convention intercommunale CLS portant sur l'organisation de l'action mutualisée « 1, 2, 3, Tous Pareils »
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la commune de Boigny-sur-Bionne et l'association « La Voie du Mouvement ».
- ZAC de la Clairière : Autorisation du Maire à signer la convention de fonds de concours pour la réalisation de la voie de désenclavement.
- Nombre et répartition des sièges au Conseil Métropolitain – Approbation d'un accord local.

Conseil du 17 septembre 2019 :

- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Cession d'une partie de la parcelle cadastrée (section AD182) à BC NEOXIMO.
- Procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal : Chemin de la Poëlerie, une partie du sentier des Hauts et une partie de la rue du Vieux Bourg – Cession au profit de Nexity Foncier Conseil.
- Modification n°1 : Approbation du cahier des prescriptions architecturales et paysagères et du plan de composition de la ZAC.
- Convention de partenariat pour l'achat d'un outil standardisé pour les tests psychométriques entre les communes de Boigny-sur-Bionne, Mardié et Saint-Jean-de-Braye.

- Contrat Local de Santé Publique – Avenant
- Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la FPT du Loiret.
- Modification du tableau des effectifs.
- Convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la commune de Boigny-sur-Bionne et l'association « La Maison des Langues »

Conseil du 5 novembre 2019 :

- Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Décision modificative n°2
- Admission en non-valeur année 2019.
- Organisation d'un service commun de médecine préventive – Approbation d'une convention.
- Instauration de la participation de la commune de Boigny-sur-Bionne au financement de la protection sociale complémentaire santé au titre d'un contrat « labellisé ».
- Instauration de la participation de la commune de Boigny-sur-Bionne au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance au titre d'une convention de participation avec le CDG de la FPT du Loiret (CDG45).
- Encadrement des enfants de l'unité d'enseignement autiste sur des temps extra-scolaires : approbation d'une convention de partenariat entre l'association des PEP45 et la commune de Boigny-sur-Bionne.
- Recrutement d'instituteurs pour effectuer les études surveillées et fixation du taux de rémunération.
- Modification du tableau des effectifs.
- Convention de servitude ENEDIS parcelle n°AD185
- ZAC de la Clairière : Modification n°1 du dossier de réalisation.
- ZAC de la Clairière : Approbation de l'avenant n°2 au traité de concession de la ZAC.
- ZAC de la Clairière : Réalisation d'une voie de désenclavement – Convention de fonds de concours à passer entre la commune et la Métropole.
- ZAC de la Clairière : Cession à NEXITY des parcelles n° AB46, AA112 et une partie de AB4
- Avenant à la convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la commune de Boigny-sur-Bionne et l'association « Maman Pole » - Année 2019
- Convention d'utilisation du Centre de Tir Régional – Rectificatif
- Renouvellement de la convention de la convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'association « La Voie du Mouvement » - Rectificatif

Expression politique

Pas d'article transmis pour cette édition

Vie pratique

Médecins de garde

Le saviez-vous ? Il existe un service de médecins de garde dans notre canton pour les Week End et les jours fériés.

Il est assuré par les médecins généralistes des communes de Boigny, Chécy, Donnery, Fay aux loges, Mardié et Trainou, qui assurent la garde à tour de rôle.

Sur **simple appel au 15**, en demandant le médecin de garde, le médecin régulateur estimera votre état et vous orientera vers les urgences, s'il le juge opportun, ou vers le médecin de garde, en vous donnant son numéro de téléphone.



Il vous suffit alors de prendre rendez-vous avec le médecin dans la journée, qui dans certains cas pourra se déplacer si la situation le justifie. La plupart du temps, la consultation aura lieu à son cabinet (qui peut donc être parfois à Fay aux loges... mais sera toujours moins loin que le CHO à la Source...)

Ce service est assez mal connu, de plus en plus de personnes allant à l'hôpital pour des actes "simples", engorgeant inutilement le service des urgences, qui devrait être réservé... aux urgences !

Inutile donc de se précipiter systématiquement au CHO les week-ends et jours fériés;
Un appel au 15 en demandant le médecin de garde, c'est tellement plus simple.

Le service est assuré le **samedi de 12h à 20h et le dimanche et jours fériés de 8h à 20h**

MTP 45



**Gérant
Jorge Fonseca**



Votre solution multi-énergie

Carrosserie - Peinture - Mécanique
Ventes de véhicules neufs et occasions

36 rue de la Commanderie
45760 Boigny sur Bionne

Tél 02 38 75 20 70
Fax 02 38 75 20 45
mtp45@wanadoo.fr

Maillard Mickael
Plomberie Chauffage



Création de salle de bain
Entretien Installation
Dépannage gaz / fioul
Ramonage

25 rue des Hauts Bois
45760 Boigny sur Bionne

02 38 75 93 03
06 60 11 03 83
mick.maillard@wanadoo.fr



**Bienvenue
à ceux
qui veulent
se simplifier
la vie !**



**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 15h à 19h30,**
**le samedi
de 9h à 12h30 et de 15h à 19h**
**et le dimanche
de 9h30 à 12h30**



500 Rue de Verdun 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE
Tél. : 02 38 81 16 06

Vie pratique

Risques majeurs

Suite aux inondations de 2016, la Commune avait mis en place un système d'alerte par sms pour les personnes potentiellement inondables. Notre expérimentation a fait école et la Métropole a décidé de s'équiper d'un outil à grande échelle qui remplacera avantageusement notre système existant.

Ce système d'alerte de masse permet **de cibler, en fonction des risques, les personnes à prévenir**, et d'utiliser plusieurs moyens de contact : sms, téléphone (voix enregistrée), ou mail.

MESSAGE VOCAL - SMS - MAIL

RISQUES MAJEURS : SOYEZ, ALERTÉS

INONDATIONS
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES
ACCIDENTS INDUSTRIELS

INSCRIVEZ-VOUS !
sur www.orleans-metropole.fr
ou sur le site internet de votre mairie

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

En cas de besoin, la commune peut ainsi facilement définir le périmètre concerné et les personnes à contacter.

Nous vous encourageons à vous rendre sur le site de la Mairie ou de la Métropole, afin de vous y inscrire, en **choisissant les numéros de téléphone sur lesquels vous souhaitez être alertés**. N'hésitez pas à bien **vérifier l'emplacement** de votre domicile.

Ce système est un système d'alerte, les informations collectées sont strictement réservées à cet usage et ne peuvent pas être utilisées à des fins de démarchage.

Déclaration Catastrophe Naturelle Sécheresse 2019

La commune a été déclarée en **catastrophe naturelle** « **sécheresse** » pour l'année 2018. Mais l'été 2019 a été particulièrement sec lui aussi et certains bâtiments montrent à leur tour des désordres liés à cette sécheresse. La Commune va de nouveau déposer un dossier « Catastrophe naturelle sécheresse » pour l'année 2019. Les habitants sinistrés sont invités à se faire connaître en Mairie, si ce n'est déjà fait, afin **d'être prévenus dès la publication de la décision** dans le Journal Officiel, qui devrait avoir lieu vers le mois de Juillet 2020.



ATTENTION !

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?



Dans la région Centre-Val de Loire, en 2018, 116 personnes ont été intoxiquées de manière accidentelle par du monoxyde de carbone. Dans le département du Loiret, 29 personnes ont été victimes d'intoxication dans leur habitation, 24 d'entre elles ont été conduites aux urgences et 10 ont été hospitalisées.

Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement ;
- ▶ Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : ne les installez pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr > SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr > AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

Finances

Décryptage du calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation

Pourquoi les taxes foncières et d'habitation (pour ceux qui sont concernés) évoluent-elles à la hausse alors que la commune ne bouge pas son taux d'imposition ?

Ces taxes sont assises sur la valeur locative du logement. Définie par les services fiscaux en fonction des caractéristiques du logement, cette valeur était censée refléter le loyer du logement, s'il était loué au prix du marché. Dans les faits, les valeurs locatives sont aujourd'hui très éloignées du marché locatif puisqu'elles ont été établies en **1970**, puis réactualisées une fois en 1980. Cette valeur est ensuite multipliée par les taux d'imposition votés par les communes, leurs regroupements et les départements.

Taux stables

Depuis 2012, les taux d'imposition de la commune n'ont pas bougé : **14,6%** pour la Taxe d'Habitation et **22,35%** la Taxe sur le foncier bâti.

Et pourtant, la contribution des ménages augmente. En cause ? **La réévaluation des valeurs locatives**. Ces valeurs sont réévaluées chaque année, dans le cadre de la loi de finances, en fonction du taux d'inflation prévisionnel. Depuis 2018, cette revalorisation est désormais liée au dernier taux d'inflation constaté, celui du mois de novembre. Ainsi, la hausse a été de 2,2 % en 2019 après une hausse de 1,2 % en 2018.

Le but est d'apporter une augmentation de recettes aux collectivités pour **faire face à l'inflation** qu'elles rencontrent, elles aussi.

Département : 45 LOIRET

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes
Taux 2018	22,35 %	%	%
Taux 2019	22,35 %	%	%
Taux d'imposition communal			
Adresse			
Base ⓐ	2783		
Cotisation	622		
Cotisation lissée ⓑ			
Adresse			
Base ⓐ			
Cotisation			
Cotisation lissée ⓑ			
Cotisations 2018	608		
Cotisations 2019	622		
Variation	+2,30 %		
Variation			
		Commune	Syndicat de communes

Bases réévaluées

En plus de cette augmentation forfaitaire, les valeurs locatives sont en principe réévaluées lors de changements ayant affecté les logements : rénovation urbaine, agrandissement, véranda, création d'une piscine. Les propriétaires sont tenus de déposer une déclaration dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction ou de leurs travaux.... L'administration fiscale effectue régulièrement des contrôles ou des recoupements pour réajuster la valeur locative des logements : par exemple, au vu de la déclaration de revenus faisant état d'un crédit d'impôt pour dépenses engagées dans la résidence principale...

« Ces opérations de revalorisation des bases locatives ont abouti à revoir l'évaluation d'environ 134.000 locaux en 2017, tout comme en 2018. Sur les six premiers mois de l'année 2019, le nombre de revalorisations s'élève à 67.500 », a précisé Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. « Les contribuables ont ensuite la **possibilité de déposer une réclamation** en cas de désaccord sur la situation fiscale de leurs biens », conclut le communiqué.

Mode d'emploi pour contester

Si vous êtes dans le cas de certains Boignaciens qui ont vu une augmentation forte et inexplicquée de leur valeurs locatives, vous pouvez faire une réclamation par écrit auprès du service des impôts dont l'adresse figure sur votre avis d'imposition. Il est possible de faire cette démarche en ligne sur le site Impots.gouv.fr.

De son côté, l'administration doit en principe statuer sur votre demande dans un délai de six mois à compter de la date de présentation de votre demande. Si vous avez fait votre réclamation en ligne, vous serez averti par mail des suites données à votre demande. A défaut, vous pouvez suivre l'état de traitement de votre demande sur votre espace personnel.

Urbanisme

Fouilles archéologiques de la ZAC de la Clairière

Le **13 septembre** dernier, Nexity a organisé une réunion de pré-commercialisation qui a marqué le **lancement commercial**. La totalité des 38 lots de la phase 1 a trouvé acquéreur.

Depuis, les fouilles archéologiques complémentaires ont commencé en octobre pour environ 2 mois. Les travaux de viabilisation commenceront dans la foulée.

Ces fouilles doivent permettre de comprendre quels types de population vivaient là, en analysant les vestiges des habitations et la quinzaine de sépultures retrouvées.

Les pelleteuses, après avoir décapé le sol, ont laissé la place aux équipes de recherche.



Ci-dessus: La mini-pelle dégage avec précaution les fondations d'une habitation.

Ci contre: la trace très nette des fondations du mur d'enceinte.

Ci-dessous: un travail de fourmi a commencé : les archéologues creusent à la main, pour ne pas endommager d'éventuelles traces, ossements, poteries, restes de construction permettant de dater et de comprendre.

Chaque fragment de poterie, chaque sépulture est répertorié, photographié *in situ* avant d'être emporté pour analyse en laboratoire.



Une restitution de leurs recherches sera présentée dans le courant du printemps, pour montrer à la population une partie de l'histoire de Boigny, ou plutôt vu l'époque, de Bonacium ...

Urbanisme

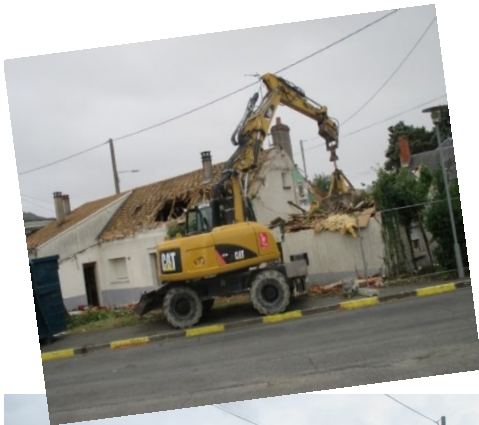
Aménagement du Centre-Bourg

En prévision des travaux de rénovation de la rue de Verdun, la démolition du bâtiment attenant à la Mairie (la maison "Vigeon", du nom de son ancien propriétaire) a eu lieu en octobre dernier.

Ce bâtiment, en très mauvais état, avait été acheté par la commune en 2008 dans l'idée de pouvoir, un jour, y effectuer un agrandissement de la Mairie.



Vu l'état de dégradation du bâtiment, il a été jugé préférable, et finalement moins coûteux, de le démolir afin de pouvoir plus facilement construire sur ce terrain par la suite. Le bilan financier de cette opération est de 42 000 € (23 k€ pour le désamiantage, 17 k€ de déconstruction et d'évacuation des gravats, 2 k€ de contrôles).



En attendant les décisions des prochaines équipes municipales, ce terrain deviendra un espace vert aménagé, qui mettra en valeur les rues de Montesquieu et de Verdun qui, quant à elles, seront rénovées au printemps.

Les plantations et la mise en forme vont avoir lieu dans le courant de l'hiver : encore un peu de patience...



La biodiversité à Boigny

Le 13 juin, la rencontre semestrielle des membres de la métropole qui se penchent sur la biodiversité avait lieu à Boigny-sur-Bionne. Boigny a été retenu – ainsi que Vennecy et Marigny les Usages - pour lancer un inventaire de la biodiversité en 2020-2021. La métropole, qui finance l'exercice, a ouvert un appel d'offres et va confier le travail à Loiret Nature Environnement. Plusieurs communes (dont Saint-Jean-de-Braye) ont déjà été traitées. Ces inventaires seront mis en parallèle pour engager des actions conjointes, la nature ignorant les limites des communes.



Salle du patio, les scientifiques, les représentants de la commune, la métropole, le syndicat de rivière et les associations, ont découvert le patrimoine naturel de Boigny. Une visite de terrain le long de la Bionne renaturée a suivi.

Quel est le but de ces inventaires ? Au-delà du terme à la mode de « biodiversité », c'est apprendre à voir, à comprendre la vie des espèces dans leur milieu, à protéger la nature qui nous entoure. C'est faire un état « zéro » de la faune et de la flore des milieux qui pourraient se dégrader si nous n'y prenons pas garde. C'est comprendre les interactions entre espèces végétales, espèces animales et leurs milieux, et préserver ces milieux pour qu'elles y survivent.

A nous d'inciter nos jeunes à observer et à découvrir, donc à comprendre, c'est pourquoi les écoles seront appelées à échanger et transmettre ces notions à nos enfants, ce à quoi Loiret Nature Environnement participera.

Quelques points pour fixer les idées :

Comprendre la **Biodiversité de la FORÊT**, c'est ...

- Découvrir les grandes fonctions de la forêt
- Découvrir la répartition des arbres et leur mode de nutrition
- Comprendre l'influence de la lumière, du sol, de la météorologie et des humains sur la forêt
- Réfléchir aux modes de dissémination des différentes essences
- C'est voir les oiseaux dans leur milieu et comprendre leur rôle et les interactions avec ce milieu

Comprendre la **Biodiversité des MILIEUX HUMIDES**, c'est ...

- Etudier l'organisation de la végétation de la mare, de la rivière, des fossés
- Connaître les principales « familles » de petits animaux aquatiques : crustacés, mollusques, insectes...
- Observer la végétation en zone inondable
- Rechercher les facteurs qui jouent sur la distribution des arbres et arbustes d'une zone inondable
- Découvrir la biologie des oiseaux aquatiques
- Ecouter les chants d'oiseaux, quel est le rôle du chant

Comprendre la **Biodiversité des PRAIRIES ET CLAIRIERES**, c'est ...

Découvrir la flore spontanée

Comparer la biodiversité des milieux cultivés et des milieux naturels

Découvrir quelques animaux considérés « nuisibles » et le sont-ils ?

Comprendre les comportements territoriaux et l'autorégulation

Comprendre l'importance des insectes

Connaître les différents types de pesticides, leur nocivité, l'impact déjà sévère sur les insectes, leur présence durable dans le sol, comment mieux les utiliser tout en garantissant la production végétale et la santé

Découvrir des alternatives aux pesticides.

La biodiversité évolue et le plus souvent se dégrade. Les modifications du climat y participent, mais l'homme a la plus grande responsabilité.

Comment stopper ou freiner cette dégradation ?

Nous devons réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour conserver voire régénérer la biodiversité et protéger les zones remarquables. Au plus près de chez soi, encourageons les pratiques simples et utiles : végétaliser les pieds de murs et les espaces collectifs, comprendre l'intérêt du jardinage biologique respectueux des équilibres naturels et de la santé, découvrir les grandes familles de légumes et de fruits locaux. Conservons le patrimoine naturel de Boigny que nous apprécions.



L'étang de La Salle, un lieu privilégié entre étang, prairie et forêt : les milieux de transition sont riches en espèces qui interagissent. Sauriez vous le retrouver ?

Enfance Jeunesse

Activités périscolaires

Projet Ludimalle !

Il y a du nouveau cette année durant la pause méridienne !

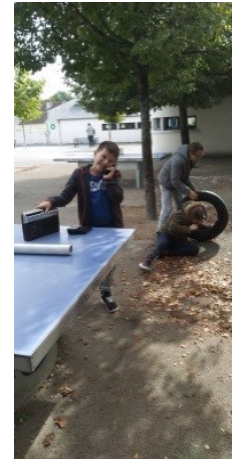
L'équipe d'animation a décidé de mettre en place un **projet Ludimalle**. Mais qu'est-ce que ça peut bien être ?? C'est un projet qui, à la base, a été expérimenté dans des écoles à Lyon et qui consiste à utiliser des objets de récupération (pneus de voitures, claviers d'ordinateurs, grosses boîtes en métal, casseroles, téléphones, vieux vêtements, sacs...) comme jeux pour la cour de récréation le midi. C'est un projet qui permet de réduire les conflits entre enfants, de faire travailler l'imaginaire et qui facilite le jeu ensemble. Le projet a été mis en place début octobre et les animateurs sont toujours preneurs de nouveaux objets de récupération pour continuer à alimenter la malle de jeux. Les résultats sont pour l'instant très positifs. Les enfants sont ravis de s'inventer des univers plus farfelus les uns que les autres.



Une maison de l'espace



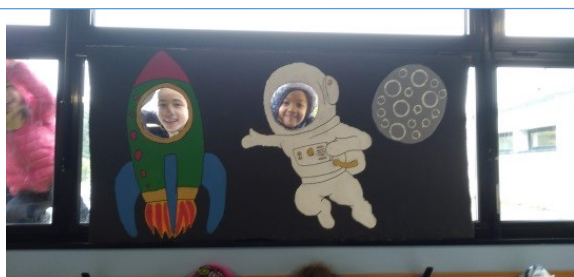
On joue à FIFA ...



Secrétariat de Tom, bonjour !

La semaine du goût

Pour la dernière semaine avant les vacances d'automne, l'équipe de restauration et l'équipe d'animation ont décidé d'organiser la semaine du goût à la cantine. De petites animations dégustation de produits peu connus ou insolites ont été proposées (sirops à la violette, à la pastèque, à l'orgeat ; différences entre acide/amer ; dégustation de gelée ; fromages blancs sucrés mais colorés de différentes couleurs pour tromper les enfants). Et le plus de la semaine a été le repas de l'espace le jeudi midi, les 2 équipes étaient déguisées en cosmonautes et les animateurs avaient préparé de la décoration (avec les enfants) et des animations, reconstituer un robot pour la maternelle et fabriquer des vaisseaux pour l'élémentaire. Tout le monde a joué le jeu et s'est bien amusé.



Enfance Jeunesse

Séjour intercommunal Jeunes 10-14 ans

Dans le cadre de la coopération jeunesse sur le territoire de l'Est-Orléanais, la ville de Saint-Jean-de-Braye, de Mardié et de Boigny-sur-Bionne ont organisé un camp jeunes intercommunal à Saint Florent.

Ce fut l'opportunité pour 36 jeunes de découvrir la Corse et plus principalement le Cap Corse.

Au programme, plongée, kayak de mer, randonnées pédestres, visite de l'île Rousse et de Saint Florent, balade en bateau et visites culturelles ont permis de découvrir la beauté de l'île, tant par ses paysages que sa culture.

Aussi, ils ont pu s'initier aux produits locaux et spécialités culinaires.

L'implication de tous les jeunes dans la construction du séjour a contribué à en faire une vraie réussite. Enfants et familles attendent avec impatience l'édition 2020 : Affaire à suivre...

Dans cette dynamique, un moment convivial a rassemblé les jeunes, leurs parents, l'équipe d'animation et les représentants des trois communes autour d'un apéritif qui a eu lieu le 15 octobre dernier à Saint-Jean-de-Braye afin de valoriser le séjour en présentant un diaporama photos des plus beaux moments vécus !



Soirée du mardi 15 Octobre (valorisation du séjour en présence de M. Le Maire de Mardié, M. Richomme et M. de la Fournière)

Travaux

Ca chauffe à Boigny !

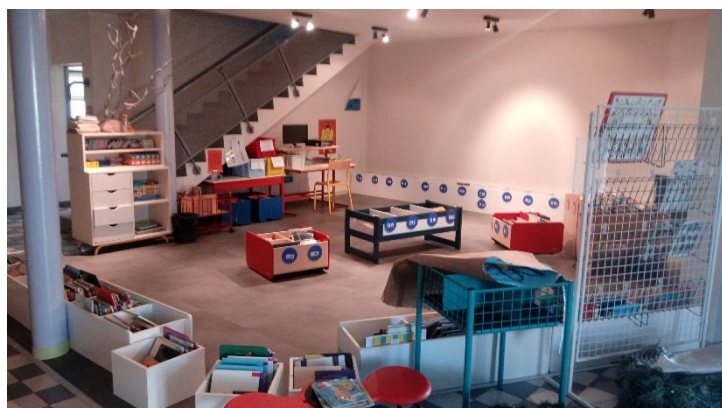
Avant les rigueurs hivernales, le Service Technique a procédé au remplacement des deux chaudières du restaurant scolaire et de l'école maternelle ainsi que de l'armoire électrique et de la régulation, avec un système de report des alarmes.

L'ensemble de l'opération a coûté environ **42 000 €**.

(dont **29 000€ d'aide du Conseil Départemental**)

Les deux chaudières sont de marque De Dietrich et sont à condensation ce qui permettra d'économiser environ 20% d'énergie.

Les anciennes chaudières avaient plus de 20 ans d'âge et nous ne pouvions pas nous permettre de risquer une panne en plein hiver sur ces 2 bâtiments sensibles que sont l'école maternelle et le restaurant scolaire. Pour mémoire, la chaudière de l'école élémentaire avait déjà été remplacée l'année passée.



La fosse de lecture de l'école maternelle avait besoin d'une sérieuse mise aux normes: moquette très usagée (20 ans), garde-corps non conformes, et bien sûr, accès impossible pour les enfants avec handicap.

Il a été décidé de réaliser un plancher isolant, permettant aux enfants de profiter de cet espace dans de parfaites conditions de sécurité.

Coût total: **14 000 €**, subventionnés par l'état à hauteur de 40% dans le cadre du programme AdAp, pour la mise en accessibilité des lieux accueillant du public



La commune aussi, est touchée par la sécheresse et les mouvements de terrains.

Les récentes pluies d'octobre et novembre ont fait apparaître une fissure dans les fondations de la fosse de lecture de la bibliothèque.

Un mouvement de terrain dû à la sécheresse de 2018 et 2019 est à l'origine de ce désordre permettant de lire les pieds dans l'eau à chaque grosse pluie !

Les travaux en cours vont permettre au bâtiment de retrouver son étanchéité:

Coût: 10 000 €

Boigny en images

Juillet: L'île aux artistes



Les productions de l'atelier « Art-Thérapie »

Septembre: Moules frites-Concert



*Grandes tablées,
Ambiance assurée*

Boigny en images

Décembre: Repas des Aînés



Plus de 70 ans en moyenne et toujours en forme pour danser !

Les doyens de la journée:
Mme Pichon Henriette, 94 ans
et M Venon René, 91 ans ,

Gouter de Noël

Organisé par l'APEBB et le Comité des Fêtes,
Gouter avec les Mini Vengeurs , après avoir
décoré le Sapin de l'Ecole



L'actu des associations

Club féminin « Les Abeilles »

Le 23 novembre dernier, le Club des Abeilles a organisé son exposition-vente salle du Pont, et a proposé ses différentes réalisations :

Des décorations de Noël, (couronnes, cloches, étoiles) des cartes de vœux, mais aussi des tabliers adultes ou enfants, des marque-pages, nappes, napperons, coussins brodés au point de croix.



Des albums photos rebrodés, des tableaux au point de croix.

Différents articles cartonnés, des sacs à couture, des sachets de lavande, des foulards (soie, laine...)



Merci à tous nos visiteurs pour leur venue, leurs achats, et leurs encouragements pour continuer.

Toutes les petites mains sont les bienvenues. Nous nous retrouvons les lundis et jeudis de 14h à 17h00, salle du Pont, Place des chevaliers de St Lazare.

Pour nous contacter : ☎ 02.38.75.25.32

L'actu des associations

Art, Musique et Loisirs

Le Big Band Art Musique & Loisirs

Salle des fêtes
St Jean de Braye

SAM 11 / 20h30
DIM 12 / 15h30
JANVIER 2020



Spectacle Musical

Réservations
Par téléphone 02 38 61 06 72
Par mail artmusiqueloisirs@free.fr

Tarifs : 10 € / réduit 5 €

Tarif réduit enfants 10 à 16 ans et membres d'AML
Gratuit : enfants - 10 ans



Renseignements et inscriptions : Plaquette disponible sur le site de l'association (artmusiqueloisirs.com)
ou ☎ 09.53.06.45.46 📧 artmusiqueloisirs@free.fr

L'agenda

● Municipalité ● Événementiel ● Associations ● Associations sportives

Décembre 2019

Vendredi 13	● Club de l'amitié	Goûter de Noël	9h à 20h	SDP
Samedi 14	● Le B.A.R.	Repas de Noël		SDP
Lundi 16	● Club féminin « Les Abeilles »	Goûter de Noël	Après-midi	SPont
Mercredi 18	● Football Club	Goûter de Noël	14h à 18h	SDP
Dimanche 29	● Boigny Pétanque	LOTO	Journée	FSC

Janvier 2020

Lundi 6	● Club féminin « Les Abeilles »	Assemblée Générale	9h à 20h	SPont
Jeudi 9	● Municipalité	Vœux du maire	19h00	SDP
Samedi 11	● C.C.B.B.	Assemblée Générale		SDP
Dimanche 12	● La Mascarade	Galette des Rois		HOC
Dimanche 19	● F.N.A.C.A.	Galette des Rois		SDP
	● Judo Club	Galette des Rois		HOC
Vendredi 24	● Club de l'amitié	Assemblée Générale et Galette des Rois		SDP
Dimanche 26	● Familles Rurales	Goûter des Anciens		SDP

GVB : Gymnase du Val de Bionne / FSC : Foyer Sportif et Culturel Pierre Brulé / SFC : Salle Firmin Chappellier / SDP : Salle du Patio / PDE : Place des Ecoles
SCB : Salle du Centre Bourg / SCM : Salle du Conseil Municipal / HOC : Hall Office Caillaudière / SPont : Salle du Pont / PC : Plaine de la Caillaudière
I.D.B. : Ile de la Bionne / PCB : Place du Centre Bourg

Etat civil

Bienvenue à

Lisa TEILLOU
née le 26.06.2019
9 rue de la Commanderie

Clarence LEICKMAN
né le 27.07.2019
7 bis rue de la Commanderie

Samuël LUMINEAU
né le 04.09.2019
36 rue de Verdun

Océane MBIYA
née le 03.10.2019
16 rue Firmin Chappellier

Lilou CHOLA
née le 24.10.2019
2 impasse des Géraniums

Chloé PAULRAJ
née le 31.10.2019
32 rue de la Commanderie

Ils se sont mariés

**Raphaël JAFFELIN
& Charlotte QUEVAL**
19.07.2019
23 rue des Hauts Bois

**Yves DONFOUET DJIFO
& Fannie COUTURE**
24.08.2019
2 rue des Cordiers (Orléans)

**Fabrice BINET
& Valérie RANCOEUR**
07.09.2019
51 rue des Écureuils

**Jérôme VASSENEIX
& Estelle FROT**
12.10.2019
2 rue du Parc

**Pascal SEVAUX
& Nathalie RAULO**
19.10.2019
18 rue Bosquet du Parc

**Sylvain BILLOIR
& Estelle LY**
19.10.2019
2 venelle du Quai au Vin
(Fay-aux-Loges)

**Fabrice BATAILLE
& Isabelle VALAT**
19.10.2019
9 rue des Pinsons

Ils nous ont quittés

Richard BELMONT
24.06.2019
32 rue de la Sente aux Veneurs

Micheline COULON
15.07.2019
12 rue du Poirier Bonneau

Margaret DEPLANQUE
24.07.2019
29 rue aux Loups

Estevao CONDUTO MACEDO
18.08.2019
4 rue de la Motte aux Saulniers

Bastien MÉNARD
18.08.2019
12 rue de la Tour

Michel GRANDMAITRE
17.08.2019
1 impasse Constance de Castille

Raymond POUPA
05.09.2019
1 rue aux Loups

François HERNANDEZ
25.10.2019
6 mail des Chênes Rouvres

Gaspar DA COSTA
8.11.2019
751 rue des Tertres

Georges LENORMAND
11.11.2019
29 rue de la Commanderie

